



Documentation technique

Réglementation visée

Code d'installation du gaz naturel et du propane (CAN/CSA – B149.1-05)

Code de construction, chapitre II, Gaz (2005)

Titre

Installations extérieures (chauffe-piscine)

Article

4.15.3

Outre le socle constitué de béton coulé sur place ou la dalle de béton armé, de type préformé pour l'installation des appareils de chauffage de locaux ou les chauffe-piscine installés à l'extérieur, la RBQ accepte :

1. Dalle en béton d'au moins 50 mm d'épaisseur :

Une dalle intégrale (monopiece) en béton non armé d'au moins 50 mm d'épaisseur, installée au-dessous de l'appareil, moyennant l'ajout d'autres dalles pour compléter le périmètre de 150 mm exigé de chaque côté de l'appareil. Le dessus des dalles doit dépasser le niveau du sol d'au moins 50 mm.

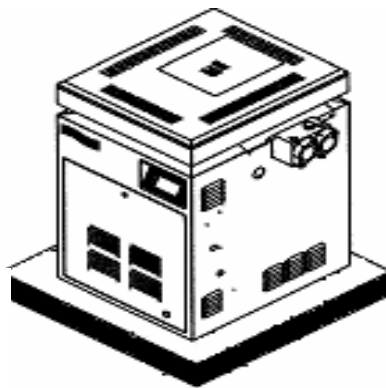
L'installation des dalles nécessite la préparation préalable du terrain : 50 mm de gravier compacté en assureront la stabilité et une membrane géotextile préviendra la croissance de la végétation entre les dalles.

Chauffe-piscine

50 mm



Le dessus des dalles doit dépasser le niveau du sol d'au moins 50 mm (2 po)



Une seule dalle en béton doit être installée en dessous de l'appareil.

D'autres dalles peuvent être installées pour compléter le contour de 150 mm (6 po). Dans ce cas, une membrane géotextile doit être installée au-dessous des dalles.

Réglementation visée

Code d'installation du gaz naturel et du propane (CAN/CSA – B149.1-05)

Code de construction, chapitre II, Gaz (2005)

Titre

Installations extérieures (chauffe-piscine)

Article

4.15.3

2. Cadre d'acier galvanisé avec ou sans pieds d'ajustement supportant des dalles de béton

Un cadre d'acier galvanisé fabriqué et identifié «Fusion SPA» pouvant recevoir des dalles de 600 mm x 600 mm, ou de 450 mm X 450 mm, pouvant être équipé de pieds d'ajustement. Le cadre doit être installé au-dessus du niveau du sol, recouvert d'une membrane géotextile qui limitera la croissance de la végétation et conformément aux recommandations du fabricant :

- Pour l'installation au sol :
 - Enlever la pelouse et niveler;
 - Étendre la poussière de pierre et niveler;
 - Déposer la base sur la surface obtenue;
 - Déposer les 4 tuiles sur la base.
- Pour l'installation avec pieds d'ajustement :
 - Enlever la pelouse aux 4 coins prévus pour installer la base;
 - Remplir les 4 coins avec de la poussière de pierre;
 - Déposer la base avec pieds d'ajustement;
 - Mettre au niveau à l'aide des pieds d'ajustement qui peuvent être vissés.

Références : Demandes de mesures équivalentes, niveau provincial, nos 8720 et 8650.

Information	Émission	Révision
	2006-12-01	2006-12-18
	Approuvé par	
	Régie du bâtiment du Québec	